

L'adhésion à une des trois M.J.C. de Mâcon est obligatoire pour pratiquer une activité.

Seule l'adhésion à la M.J.C. Héritan permet d'accéder aux abonnements, réductions et aux tarifs réduits de nos spectacles, conférences et manifestations. Votre carte M.J.C. Héritan vous donne droit également à des réductions chez certains de nos partenaires (voir plaquettes).

#### **ADHESIONS :**

Jeunes -25 ans : 14€ - Adultes + de 25 ans : 20€ - Associations adhérentes « personne morale » : 100€

#### **COTISATIONS :**

Pour chaque activité en atelier ou club, vous devez vous acquitter d'une cotisation annuelle.

Les ateliers et clubs fonctionnent selon le calendrier scolaire de l'Académie de Bourgogne/Franche Comté.

Aucune inscription ne sera validée sans paiement de la totalité des cotisations annuelles.

**DES REDUCTIONS SUR LES COTISATIONS DES ATELIERS, CLUBS ET ABONNEMENTS AUX CYCLES DE CONFERENCES, RESERVEES AUX ADHERENTS DE NOTRE M.J.C.:**

1) Vous pratiquez plusieurs activités en atelier (sauf activités du secteur musique) ou en club ou vous êtes abonné à un ou plusieurs cycles de conférences.

1ère cotisation : tarif de l'activité la plus chère

2ème cotisation : -50% sur le tarif le moins cher

3ème cotisation et les suivantes : - 70% sur le tarif le moins cher suivant

2) Vous et votre enfant pratiquez chacun une seule activité :

-10% sur le total des cotisations de la famille (sauf sur activités du secteur musique)

D'autres réductions ou avantages cumulables avec les 1ères :

-10% de réduction pour les Comités d'Entreprise ou associations de personnels ayant signé une convention avec la M.J.C. Calculé sur la cotisation entière (5% de cette réduction sont à la charge du C.E. ou de l'Association).

- Avoir ou déduction de 15€ par personne « parrainée » (dans la limite des cotisations payées) pour tout adhérent qui accompagne à l'inscription une personne non adhérente et non pratiquante en 2016-2017.

- « Personne privée d'emploi » (sauf pour activités du secteur musique) : 15% à 50% en fonction du quotient familial et sur rendez-vous avec le directeur.

- Pour les Mâconnais de -25 ans : 5.50€ et +25 ans : 8.50€.

#### **DESISTEMENTS :**

Aucun remboursement ne sera consenti, sauf si l'arrêt de l'activité est du fait de la M.J.C.

Les changements d'animateurs, de contenu ou de lieu de pratique, ne feront l'objet d'aucun remboursement.

#### **RESPONSABILITE, DROIT A L'IMAGE ET ASSURANCE :**

La responsabilité des parents est engagée jusqu'à la prise en charge de leurs enfants par les animateurs de la M.J.C.

Les enfants doivent être accompagnés et récupérés auprès de l'intervenant de l'activité.

La M.J.C. organisant régulièrement des prises de vue dans ses activités, les adhérents ne souhaitant pas apparaître sur ces images devront fournir une photo lors de leur inscription. Ils pourront ainsi être identifiés, et les prises de vue photo/vidéo ne seront pas publiées, ou publiées en floutant l'adhérent concerné.

Nous vous informons conformément à la loi 84 610 du 16/07/1984, que la pratique d'activités peut comporter des risques et donc de l'intérêt de souscrire une formule d'assurance « dommage corporel » pour la pratique de toutes nos activités.

L'inscription dans une activité physique étant de votre responsabilité, nous vous invitons à consulter votre médecin traitant afin de vérifier que vous n'avez aucune contre-indication.